

23 AOU.2018*020024

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple-un but-une foi

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE n°.....

Fixant le montant du cautionnement pour
l'élection présidentielle du 24 février 2019.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu la Constitution ;
Vu le Code électoral, modifié ;
Vu le décret n°2017-1531 du 06 septembre 2017 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2017-1533 du 07 septembre 2017 fixant la composition du Gouvernement ;
Vu le décret n°2017-1546 du 08 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret n°2018-683 du 27 mars 2018 ;
Vu le décret n°2017-1566 du 13 septembre 2017 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
Vu le décret n° 2018-253 du 22 janvier 2018 portant fixation de la date du scrutin de la prochaine élection présidentielle.

ARRETE :

Article premier. - Le montant du cautionnement à verser à la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de l'élection présidentielle du 24 février 2019, est fixé à trente millions (30.000.000) de francs CFA.

Article 2. - Le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar le.....

Amortissements

- P.R
- PM / S.G.G
- Conseil constitutionnel
- Cour d'appel
- C.E.N.A
- MINT/CAB
- MINT/D.G.E
- MINT/D.S.A.T
- MINT/Archives
- Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets
- Partis politiques



Aly Ngouille NDIAYE